11 0011

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION.

1. La présente proposition émane du réseau [1]

- ☐ Communauté française
- ☑ Provincial et communal
- ☐ Libre - confessionnel
- ☐ Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : [2]

dénomination: Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme
adresse complète: rue Saint Pierre, 48 - 4500 Huy

n° de matricule: 432 6160 040
n° de téléphone: 085/ 21 16 10 - 085/ 21 44 11 Fax : 085/ 23 35 69

2. Intitulé de l'unité de formation :

code : 2060260211.

NAVIGATION - UF2

3. Finalités de l'unité de formation: repris en annexe n° 1 de ..1.pages [2]

4. Capacités préalables requises: repris en annexe n° 2 de ..2.pages [2]

5. Classement de l'unité de formation:

☑ [1] enseignement secondaire degré transition [1] ~~inférieur~~ [1] ~~qualification~~ [1] supérieur [1]

☐ [1] enseignement supérieur de type court
catégorie .....

☐ [1] enseignement supérieur de type long
catégorie .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement.
repris en annexe n° 3 de ...1.. pages [2]

7. Programme de(des) cours: repris en annexe n° 4 de ...2.. pages [2]

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n° 5 de ...1.. pages [2]

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n° 6 de ...1.. pages [2]

---

[1] Biffer les mentions inutiles
[2] A compléter
[3] Réservé à l'administration

10. Horaire de l' unité de formation :

10.1 Dénomination des cours	Classement des cours [4]	Code 4	Nombre de périodes [5]
Travaux pratiques de navigation	PP	2	30

10.2. Part d'autonomie .....

Total des périodes ....30.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : 04 MAI 1994 Transmis par le réseau le : .....

Signature du :

~~Chef d'établissement de la C.F.~~ [1]

Représentant du P.O. subventionné [1]

Pour la Députation permanente :
Le Chef de Division

PROVINCE DE LIEGE
ADMINISTRATION CENTRALE
AFFAIRES SOCIALES

---

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : 9 juin 1994 Signature : J. Duez

---

13. Décision : Accord provisoire - ~~Pas d'accord~~

Date : 17 JUIN 1994 Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

---

[4] soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
[5] 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1

FINALITES

1. Finalités générales.

Dans le respect de l'article du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, cette unité doit:

1a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2a. répondre aux besoins et demande en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économique et culturel.

2. Finalités particulières.

Permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques indispensables pour l'obtention du brevet général exigé pour la navigation sur les voies navigables du Royaume en ce qui concerne certaines catégories de bateaux de plaisance.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

Pour être admissible dans cette unité de formation l'étudiant doit être capable:

1. Règlement des voies navigables

- de restituer l'ensemble des précautions à prendre lors d'un croisement, d'un trématage et d'un virement;

- de décrire l'ensemble des opérations à effectuer lors du passage d'une écluse ou d'un passage étroit;

- de restituer les règles qui autorisent le stationnement ou le mouillage.

2. Règles de route

- Disposant d'un document muet, reprenant les signalisations relatives:

  - à la règle du panneau bleu;

  il est capable de les différencier et d'en expliquer la signification.

- Disposant d'un document muet, reprenant les signaux:

  - d'interdiction;
  - d'obligation;
  - de restriction;
  - de recommandation;
  - d'indication;

  il est capable de les différencier et d'en expliquer la signification.

- D'expliquer la nécessité des différents balisages.

3. Règlement spécifique à l'Escaut maritime

- D'expliciter les principales précautions à prendre pour éviter les abordages en mer.
- Expliquer la séparation du trafic
- Différencier les principaux feux et marques.
- Différencier les règles de conduite en chenal de celles en dehors de celui-ci.

- Enoncer les règles de priorité.

- Enoncer les dispositions communes aux bateaux au mouillage ou amarrés.

- Au départ d'une carte, interpréter:
  - les isobathes;
  - les alignements;
  - les amers.

- Utiliser les guides des marées.

- Interpréter une échelle de Beaufort.

Titre(s) pouvant en tenir lieu.

Est directement admissible le candidat porteur:

de l'attestation de réussite de l'unité de formation:
- Règles et règlement des voies navigables du Royaume - UF 1

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser des groupes comportant plus de 10 étudiants dans les travaux pratiques de navigation.

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS.

1. Travaux pratiques de navigation

A la fin de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de:

- Lancer une amarre à quai avec ou sans ligne à jet.
- Choisir le bolard en fonction de la manoeuvre.
- Lancer correctement une bouée en tenant compte du courant.
- Réaliser:
  - une épissure en oeil et en carré;
  - une surliure;
  - une ligne à jet avec boule de touline.

Salle des machines (avant un départ).

- Contrôler et ajuster les niveaux:
  - des réservoirs à carburant;
  - des carters moteur et inverseur;
  - des réservoirs de compensation;
- Vérifier:
  - l'état des batteries;
  - les températures et les pressions;
  - le fonctionnement des aides à la navigation (VHF, écho-sondeur, radar..).
- Maîtriser la barre sous l'influence de l'hélice (pas à droite ou à gauche):
  - en eau morte;
  - avec ou à contre courant;
  - avec ou sans vent.
- D'appareiller:
  - d'un quai;
  - d'un mouillage.
- D'accoster:
  - à un quai;
  - à un poste de mouillage.
- D'effectuer, en respectant la réglementation:
  - un dépassement;
  - un croisement;
  - un passage restreint.
- D'approcher une écluse:

- fermée;
- en préparation;
- ouverte.

- D'étaler dans une écluse.

- D'écluser.

- Filer et rentrer le mou des amarres.

2. Voies navigables;

A la fin de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de:

- Situer les principales voies navigables du Royaume sur une carte.
- Décrire les principales caractéristiques de chacune d'entre elles.
- Restituer les critères de navigabilité de la Meuse et de l'Escaut.
- Situer les points de liaison avec les voies navigables des pays limitrophes.
- Choisir les documents indispensables pour:
  - identifier les critères de navigabilité;
  - établir un itinéraire;
  - évaluer la distance entre deux points d'un itinéraire imposé;
  - évaluer le temps nécessaire pour effectuer un itinéraire imposé.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le seuil des compétences sera atteint par l'étudiant si:

Au départ d'un itinéraire préalablement établi, il est capable:

- situer les principales voies navigables sur une carte;
- décrire les principales caractéristiques d'une voie navigable proposée;
- de vérifier le fonctionnement correct du moteur et de l'ensemble des instruments et du matériel de sécurité et de navigation;
- de quitter correctement un quai ou un mouillage;
- d'approcher une écluse en respectant la signalisation et les règles de sécurité;
- d'écluser;
- d'effectuer un dépassement ou un virement;

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant